



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**  
33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopte : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 16  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14  
Pour : 14  
Contre :  
Abstentions :

Date Convocation : 20/04/2023  
Date d'affichage de la convocation : 20/04/2023  
Délibéré par le Conseil Municipal  
A Cubzac les Ponts, le 24/04/2023

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 26 AVR 2023

ID : 033-213301435-20230424-2023\_039-DE

**Délibération n° 2023-039**  
Lundi 24 Avril 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt avril deux-mille-vingt-trois

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Isabelle BERNADET - Elodie KOPF - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

**Absent(s) excusé(s)** : Nathlaie TRIGANT – Benoit DULAU – Mathieu OLIVEIRA

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Cyril CHERIGNY

**DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE AU TITRE DU COMMERCE RURAL, POUR LA RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT DU PORT ET DES ANNEXES**

**Vu** le projet de restructuration du bâtiment du port et des annexes,  
**Vu** la demande de commencement anticipée des travaux pour le projet de restructuration du bâtiment du port et des annexes,  
**Vu** la délibération n°2022-039 du 03 mai 2022, portant attribution du MAPA pour les travaux de restructuration du bâtiment du port et des annexes,  
**Vu** le montant des travaux lors de l'attribution des marchés de travaux de 1 271 451,36€ HT,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire** rappelle que :

Ce projet de restructuration du bâtiment du port consiste en la réhabilitation d'un ancien immeuble de maître et de son hangar en bord de Dordogne, pour la création d'un restaurant afin de développer la zone du port, à la fois dans le développement économique, touristique et culturel. En effet, ce projet est la première pierre d'un aménagement global de la zone visant à dynamiser et développer le potentiel de cette dernière.

Il convient de demander au Département de la Gironde une subvention au titre du commerce rural, pour cet immeuble dont la commune est propriétaire. La demande de subvention, au titre de cette politique est plafonnée pour les travaux à 200 00,00€, avec un taux de subvention de 40% maximum.

En complément, il faudra prendre en compte le coefficient de solidarité attribué à la commune pour calculer le montant de cette dernière (0,95 à ce jour).

Le montant de l'opération 1 271 451,36€ HT pour les travaux.

Au regard du coût de l'opération sur le budget de la commune, il convient de solliciter les subventions d'investissements selon le plan de financement suivant :

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
1 271 451,36€ Restructuration du Bâtiment du Port et des Annexes	PREFECTURE DE LA GIRONDE D.E.T.R. 2020	13,76%	175 000,00€
	Subvention d'investissement CONSEIL DEPARTEMENTAL Politique Culturelle PATRIMOINE NON PROTEGE	2,24%	28 500,00€
	Subvention d'investissement CONSEIL DEPARTEMENTAL Aménagement et équipement publics COMMERCE RURAL	5,98%	76 000,00€
	<b>Sous – Total</b>	<b>21,98%</b>	<b>279 500,00€</b>
	<b>Autofinancement Communal</b>	<b>78,02%</b>	<b>991 951,36€</b>
	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 271 451,36€</b>

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif à la restructuration du bâtiment du port et des annexes et l'estimatif de ce dernier,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre du commerce rural auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide financière de 76 000,00€ pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes, dans la cadre de sa politique d'aménagements et équipements publics,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*



Le Maire,

Alain TABONE